



**SOLI'NIORT
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

DISPOSITIF DE TARIFICATION SOLIDAIRE

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Origine du projet

Soli'Niort est une association créée en février 2018. A sa création, l'objectif premier était d'envisager la continuité de la proposition d'aide alimentaire aux bénéficiaires des épiceries sociales du secours Catholique et de Cap Jeune (association l'Escale) après leurs fermetures.

Au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion autour de ce projet, il a été décidé de l'orienter vers l'ouverture d'une épicerie solidaire. Ceci allant dans le sens des innovations dans le domaine de l'aide alimentaire, le principe est de permettre l'accès à l'épicerie à des clients solidaires qui, par leurs achats et la marge qui en sera dégagée, permettront de financer des réductions pour les achats des clients bénéficiaires.

En parallèle, et pour profiter de l'occasion d'une "page blanche", la démarche s'est étendue vers la volonté de proposer des produits locaux, de qualité avec un travail de partenariat avec des producteurs ou groupements locaux. Enfin, il est entendu que l'épicerie Soli'Niort, comme toute épicerie solidaire, sera également un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges.

2. Projet social.

L'idée principale du projet d'épicerie Soli'Niort est de **permettre à chacun l'accès digne à une alimentation de qualité.**

Les principes qui guident cette action sont les suivants :

- *La solidarité* : en mettant en place une tarification solidaire entre des clients qui paieront 100% du prix des produits présentés (alignés sur le prix des produits pratiqués dans les autres magasins) et des clients "bénéficiaires" qui auront droit à des réductions définies selon leur situation réparties sur trois niveaux : - 30%, - 50% et - 70% ;

- *La non-discrimination* : l'épicerie sera ouverte à tous sans adhésion préalable. Notre objectif est d'offrir une solution d'aide alimentaire à toute personne pouvant en bénéficier selon des critères préalablement définis. Nous aurons notamment une attention particulière pour les populations dites "invisibles" qui ne bénéficient pas de suivis de travailleurs sociaux ou associations ;
- *La possibilité d'accéder à une alimentation de qualité* : il sera développé une gamme allant des produits rencontrés habituellement en grande surface à des articles issus de la production locale et de plus grande qualité. La philosophie étant de laisser à chacun le choix d'acheter ce qu'il souhaite. Il est souligné que l'épicerie disposera de rayons type hygiène, bébé, entretien de la maison... sur lesquels seront également pratiquées les réductions pour les clients concernés ;
- *L'implication et le "pouvoir d'agir"* : à l'image de l'organisation de l'association que nous souhaitons horizontale, il est prévu de rechercher la participation voire même la co-décision avec les clients dans le fonctionnement de l'épicerie. C'est pourquoi nous souhaitons permettre un accueil sur une longue durée pour les clients bénéficiaires. En plus de favoriser la projection sur du long terme quant à leur budget, nous pensons que cette option peut amener ceux qui le souhaitent à s'impliquer dans un projet collectif.
Soli'Niort se définissant comme un lieu d'accueil allant bien au-delà de l'aide alimentaire, il est prévu de développer des activités d'accompagnement et de soutien dans différents domaines pour les clients bénéficiaires.

Soli'Niort adhère à l'Union des Groupements d'Épiceries Sociales et Solidaires (UGESS) qui vise la "transformation de l'aide alimentaire grâce à une gouvernance horizontale et la défense d'un droit pour une alimentation de qualité pour tous".

3. Publics accueillis.

L'objectif de Soli'Niort est avant tout d'assurer la continuité des aides pour les personnes qui fréquentent actuellement les épiceries de l'Escale et du Secours Catholique.

Compte tenu des opportunités de mobilité et des lieux de résidence des ménages déjà accueillis dans les épiceries sociales, il semble plus pertinent de penser le dispositif à l'échelle du département et non de la ville. Il est néanmoins probable que la grande majorité des clients de l'épicerie soit issue de Niort et ses communes limitrophes.

Soli'Niort accueillera des publics situés à différents niveaux de précarité en accord avec les seuils de réductions proposés. Hormis les conditions de ressources, de domiciliation et de capacité, l'accès aux services de l'association sera inconditionnel (nationalité, religion, durée de présence sur le territoire, etc.).

Nous avons essayé d'établir un nombre de famille pouvant prétendre à une réduction à Soli'Niort mais il est difficile de nous projeter et faire des estimations justes. En l'état, nous avons décidé d'ouvrir sans limite de prescription et nous ferons un point de la situation régulièrement en fonction de l'évolution de la fréquentation et des retours des bénéficiaires et des travailleurs sociaux de Niort.

4. Montant des aides proposées.

L'association Soli'Niort proposera différents niveaux de réduction à destination des publics précaires. Ces réductions s'appliqueront sur l'ensemble des produits proposés en magasin : alimentation, hygiène, entretien... Cet échelonnage répond à la volonté d'adaptation aux réalités de chacun, notamment des populations dites « invisibles » parmi lesquelles le refus de l'assistantat et les questions de dignité revêtent une certaine importance. C'est également un outil permettant de tempérer le coût financier de tels dispositifs d'aide pour en assurer la pérennité économique. La distribution des publics actuellement préconisée serait la suivante :

- des clients bénéficiant de 30% de réduction,
- des clients bénéficiant de 50% de réduction,
- des clients bénéficiant de 70% de réduction.

A ces réductions, s'ajouteront des aides complémentaires matérialisées au sein d'un espace de produits issus de « ramasses ». Cette zone ouverte à tous sera approvisionnée par les ramasses en grandes et moyennes surfaces et la gestion des stocks de l'épicerie (produits à date courte invendus). Le prix pratiqué sera à hauteur de 10% du prix habituel pratiqué en magasin.

Pour définir les aides que nous allons proposer, nous nous sommes appuyés sur une étude de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), intitulée "Les budgets de référence : une méthodologie d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale" (rapport 2014 - 2015). Cette enquête datant de plus de 5 ans, nous avons décidé d'y inclure une inflation estimée à 5,3% entre 2015 et 2020. Au fur et à mesure que nous avancerons dans notre projet, nous souhaitons inclure directement les bénéficiaires pour affiner cette somme au plus près de leurs besoins réels. Nous avons donc pris le parti de considérer le budget alimentaire d'une personne adulte par mois à la hauteur de **230€**.

Considérant que, dans un premier temps, les clients bénéficiaires ne feront pas l'intégralité de leurs achats dans l'épicerie Soli'Niort et dans le but d'assurer l'équilibre économique de l'épicerie, nous avons choisi d'agir sur la moitié de cette somme. Les clients concernés auront des réductions pour une somme maximale par mois de **115€ (valeur réelle des produits) par unité de consommation** définie comme suit :

- 1 adulte = 1 unité de consommation ;
- 1 enfant de moins de 20 ans = 0,5 unité de consommation ;
- 2ème enfant de moins de 20 ans = 0,5 unité de consommation ;
- 3ème enfant de moins de 20 ans = 1 unité de consommation.

Exemples :

Pour un adulte seul par mois :

Réduction à - 30%	Réduction à - 50%	Réduction à - 70%
34,5€/personne/mois	57,5€/personne/mois	80,5€/personne/mois
414€/personne/an	690€/personne/an	966€/personne/an

Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants :

Réduction à - 30%	Réduction à - 50%	Réduction à - 70%
103,5€/famille/mois	172,5€/famille/mois	241,5€/famille/mois
1242€/famille/an	2070€/famille/an	2898€/famille/an

Une fois le montant de 115€ dépassé, les taux de réductions ne s'appliquent plus mais les achats restent possibles. **L'espace de produits de la ramasse reste quant à lui accessible** même après dépassement du seuil maximal de réduction.

5. Critères d'éligibilité et durée d'accueil.

Il est préconisé que les critères de ressources pour la détermination de l'éligibilité aux différents niveaux de réduction soient harmonisés entre les organismes prescripteurs. Cette mesure permettra de prévenir les « politiques de guichet » et certaines frustrations justifiées : une structure accordant plus facilement des aides pourrait subir des vagues de demandes, des conflits naîtraient si deux personnes au niveau de vie similaire ne disposaient pas des mêmes taux de réduction, etc.

L'indicateur privilégié pour déterminer les niveaux de réductions serait le Reste pour Vivre. Plébiscité par de nombreux acteurs pour sa cohérence, il permet de dresser un tableau complet de la situation financière du ménage et donc de mieux appréhender le niveau d'aide à accorder. Néanmoins, le nombre important de justificatifs demandés pour son calcul peut entraîner une certaine lourdeur administrative et un sentiment d'intrusion de la part des personnes bénéficiaires. L'assiette de calcul du Reste pour Vivre étant variable d'une institution à l'autre, Soli'Niort propose de partir de la méthode établie par le CCAS de Niort et d'étudier les possibilités de réduction du nombre de justificatifs à fournir.

La durée d'accès à l'épicerie après prescription serait d'un an, renouvelable 2 fois. Cette durée d'aide diffère de celles habituellement pratiquées au sein des dispositifs d'aide alimentaire (forte proportion de contrats de 3 ou 6 mois), et se justifie de la manière suivante :

- L'association Soli'Niort fait le constat d'une précarité qui s'installe, revêtant un caractère plus structurel que conjoncturel et nécessitant donc une aide dans la durée,
- Elle souhaite offrir une certaine visibilité au ménage sur son budget alimentaire pour l'année, et donc une plus grande sérénité dans la gestion de ses dépenses,
- Elle entend apporter une aide significative dans son montant, qui permettrait au ménage d'épurer partiellement ses dettes ou d'améliorer son environnement domestique (petits travaux, chauffage en hivers, vêtements neufs, etc.) grâce aux économies réalisées,
- Elle permet une réduction des demandes administratives pour le renouvellement des contrats et donc un meilleur respect de la dignité des personnes (effets d'intrusion).

Les tranches de Reste pour Vivre permettant l'accès aux différents montants de réductions ont été établies sur la base des montants plafond des aides du CCAS :

Réduction de 30%	Réduction de 50%	Réduction de 70%
Reste pour vivre entre 12€ et 17€/jour	Reste pour vivre entre 8€ et 12€/jour	Reste pour vivre inférieur à 8€/jour

Une évaluation sera effectuée au terme de la première année d'activité afin de déterminer si ces montants doivent évoluer pour permettre à chacun de se nourrir dignement.

6. Structures prescriptrices.

Soli'Niort mobilisera un large réseau de prescripteurs pour la collecte des éléments nécessaires aux dossiers de demandes de réductions et leur validation. Il existe à Niort de nombreuses structures expertes dans la prise en charge globale des personnes en situation de détresse, et il apparaît judicieux d'amorcer des relations partenariales avec ces acteurs plutôt que de développer une politique interne d'accompagnement qui se limiterait à l'aide alimentaire.

Les prescripteurs travaillant actuellement avec les épiceries de l'Escale et du Secours Catholique, et donc susceptibles d'être intéressées par une collaboration avec Soli'Niort, sont les suivantes :

- Conseil départemental,
- CADA,
- CCAS,
- UDAF / ATI,
- Service Accueil Mère/Enfant,
- 115,
- Mission Locale,
- Secours Catholique
- L'Escale,
- La Colline,
- AGORA,
- CFA / CROUS,
- Association aide familiale populaire,
- Maison de l'Europe,
- ...

Bien que l'association incite chaque personne à solliciter les travailleurs sociaux pour bénéficier de leurs compétences elle est également consciente qu'il existe des publics réfractaires. Afin de leur venir en aide tout en les incitant à faire des démarches

supplémentaires, l'association se réserve le droit de réaliser et valider des dossiers de demandes de réduction jusqu'à 30% pour une période de 2 mois. Les personnes éligibles à des taux supérieurs auront donc le choix de bénéficier de cette réduction ou d'entamer des démarches auprès d'autres prescripteurs pour une aide plus importante.

Les orientations seront effectuées de manière dématérialisée. A l'image de ce qui est mis en place à l'épicerie sociale Cap Jeune, nous utiliserons une application sur le site internet de Soli'Niort. Chaque prescripteur devra faire une demande de profil, puis il aura accès à un formulaire lui permettant de faire une prescription. Ce formulaire sera réceptionné par Soli'Niort qui créera le dossier à l'épicerie.

7. Chèques d'accompagnement personnalisés et bons alimentaires.

Les chèques d'accompagnement personnalisés (ou « chèques de services ») émis par les institutions publiques ou associations caritatives seront acceptés au sein de l'épicerie. Les bons alimentaires émis par l'UDAF également.

Bien qu'entraînant un traitement administratif supplémentaire et des délais de paiement non négligeables de la part de la société émettrice des titres, le refus de ces chèques obligerait les titulaires à les dépenser dans d'autres structures de distribution alimentaire porteuses de moins de sens.

Les personnes déjà affiliées à une tranche de réduction pourront donc régler leurs achats au moyen des chèques d'accompagnement personnalisés. La plus-value sociale pour les administrations publiques distributrices des chèques est conséquente : 6 chèques de 4€ soit une valeur totale de 24€ permettront l'achat de 80€ de denrées pour une personne bénéficiant de 70% de réduction.

Les personnes non affiliées à une tranche de réduction pourront également dépenser leurs chèques au sein de l'épicerie, mais au tarif normal des denrées. Là encore la plus-value est mesurable : la marge de 20% effectuée par l'épicerie permettra le financement de réductions pour d'autres personnes en situation de précarité, contrairement à un commerce d'alimentation classique.

8. Urgence.

Le modèle d'épicerie coopérative et solidaire développé par Soli'Niort n'est pas conçu pour répondre à des situations d'urgence. Les publics se trouvant dans ces situations nécessitent des aides ponctuelles et gratuites, et sont donc dans une logique difficilement compatible avec la politique de participation financière et d'intégration au sein d'une communauté d'adhérents que véhicule la structure.

Le nombre d'associations présentes sur le territoire et leurs capacités d'accueil permettent à Soli'Niort de ne pas intervenir sur de « l'urgence » sans pour autant mettre en

péril les besoins alimentaires des plus démunis. Si ces éléments venaient à évoluer, l'association reste bien entendu disposée à revoir ses positions.

9. Accompagnement des publics au sein de l'épicerie.

L'épicerie se propose d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès de tous ses publics, notamment les plus démunis, sur de nombreuses thématiques : santé, accès aux droits, respect de la femme, addictions, et bien d'autres.

2 formats ont été identifiés pour transmettre efficacement ces éléments :

- La mise en place d'un tableau d'affichage et d'un présentoir/porte-brochures destinés à ce type d'informations,
- Le verrouillage de créneaux horaires au bénéfice des partenaires qui souhaiteront effectuer des interventions ou tenir des permanences.

Outre ce devoir d'information, aucune autre action d'accompagnement ne sera gérée par l'épicerie qui entend mobiliser les expertises déjà présentes sur le territoire plutôt que de les dupliquer. Cette décision permet également de ne pas réintroduire de caractère stigmatisant au sein de la structure par la surexposition de sa mission sociale.

Néanmoins, la communauté d'adhérents ayant le pouvoir de proposer et animer des activités au sein de l'épicerie, il est possible que certaines actions apparentées à de l'accompagnement soient réalisées de manière ponctuelle sans que la structure ne soit directement impliquée dans leur mise en œuvre : échanges autour des budgets alimentaires et du gaspillage, formation aux outils informatiques, etc.